



PHOTO
OBLIGATOIRE
pour une première
inscription

FICHE D'INSCRIPTION

COURS PUBLICS 2020/2021 - ADULTES

Inscription Réinscription

- Dessin-Croquis Dessin / Peinture / Couleur Modelage, Volume, Sculpture
 Techniques de l'estampe Histoire de l'art

Jour & heure : le de h à h

Nom du professeur :

NOM Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville (nouvelle commune) :

Fixe : _ _ _ _ _ Portable : _ _ _ _ _

Email (en majuscules) :@.....

J'accepte d'être mis au courant par mail des informations relatives au déroulement des cours

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de TALM-Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.

Je souhaite recevoir la newsletter mensuelle par mail, m'informant des activités et événements de TALM

À , le

Signature :

Documents à fournir au dossier :

- > Justificatif de domicile – pour les résidents de l'agglomération d'Angers
- > Justificatif pour tarif réduit (voir page 3)
- > Photo pour une première inscription
- > Formulaire à signer « Droit à l'image » (page 2)
- > Chèque à l'ordre de la régie des recettes TALM ou mandat SEPA dûment complété et signé* + IBAN-RIB si paiement par prélèvement souhaité

* Si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite. Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné « Monsieur et Madame », la signature des deux personnes doit apparaître.

Partie réservée à l'administration : Tarif €

Prélèvement / Chèque / Espèces

Prélèvement effectué en : 1 fois ou 4 fois (soit € / prélèvement)



DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur autorise l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à publier les photographies et les vidéos dans lesquelles j'apparais. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel.

Signé à :

Le : / / 2020

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

INFORMATIONS PRATIQUES

S'INSCRIRE

Cette année, la fiche d'inscription est à télécharger sur le site officiel de l'école, dans la rubrique les cours publics > TALM-Angers > *l'inscription et les tarifs*

Le dossier d'inscription dûment complété peut être :

- soit envoyé par la Poste, à l'adresse suivante : ESAD TALM – Cours Publics, 72 rue Bressigny, 49100 Angers
- soit expédié par mail à courspublics-angers@talm.fr, si et seulement si le mode de règlement choisi est le prélèvement
- soit déposé au secrétariat de l'école au 72, rue Bressigny – Angers, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les dossiers de réinscription seront prioritaires pendant la période du 24 au 28 août 2020 inclus, la date d'expédition du dossier faisant foi.

Pour toute information complémentaire, envoyez un mail à l'adresse courspublics-angers@talm.fr

TARIFS

– Résident(e)s Angers Loire Métropole

	30 cours de 2 h		30 cours de 2 h avec modèle		30 cours de 2 h 20 cours avec modèles		Cours de 3 h	
	Année	2 nd sem.	Année	2 nd sem.	Année	2 nd sem.	Année	2 nd sem.
Tarif réduit	129 €	70 €	203 €	111 €	162 €	89 €	151 €	83 €
Tarif normal	248 €	137 €	322 €	177 €	282 €	155 €	279 €	154 €

– Résident(e)s hors Angers Loire Métropole

	30 cours de 2 h		30 cours de 2 h avec modèle		30 cours de 2 h 20 cours avec modèles		Cours de 3 h	
	Année	2 nd sem.	Année	2 nd sem.	Année	2 nd sem.	Année	2 nd sem.
Tarif réduit	166 €	92 €	241 €	133 €	200 €	110 €	229 €	125 €
Tarif normal	333 €	184 €	407 €	223 €	366 €	201 €	385 €	212 €

L'inscription correspond à 30 cours par an, qui débiteront la semaine du 12 octobre 2020.

Le tarif réduit s'applique, sur présentation d'un justificatif :

- > aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiants (sur présentation de la carte étudiant) et lycéens majeurs (sur présentation du certificat de scolarité),
- > aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse)

L'inscription à un second cours est possible sous réserve de places disponibles, à compter du 28 septembre 2020. Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

RÉGLER

- **Par prélèvement automatique** (joindre un IBAN-RIB) en 1 seule fois le 10 novembre 2020 ou en 4 fois le 10 novembre 2020, le 10 décembre 2020, le 10 février 2021, le 10 avril 2021 pour l'ensemble des cours quel qu'en soit le montant (compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint). Après le 25 octobre 2020, ce mode de règlement ne pourra être possible. Attention : Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur et Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître. Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.
- **Par chèque** libellé à l'ordre de la régie de recettes TALM.
- **En espèces** (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

Nous acceptons le e-pass Culture Sport 15-19 ans de la Région de Pays de la Loire, à présenter lors de l'inscription.

Conditions de remboursement intégral

Possibilité de rembourser les frais d'inscription intégralement jusqu'au 26 octobre 2020 inclus.

Conditions de remboursement partiel

À partir du 27 octobre 2020 jusqu'au 9 novembre 2020 inclus, le remboursement sera partiel. Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

À partir du 10 novembre 2020, les demandes de remboursement partiel ne seront recevables seulement pour les cas suivants, et sur présentation d'un justificatif : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre certificat du nouvel employeur) ou perte d'emploi (joindre justificatif de perte d'emploi). Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^e par semaine.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers – 72, rue Bressigny – 49100 ANGERS.

À partir du 1^{er} janvier 2021, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2nd semestre).

À NOTER

- > Veuillez noter que le contenu et les modalités des cours seront susceptibles d'être adaptés selon la situation sanitaire à la reprise des cours, avec une continuité pédagogique si la situation l'oblige).
- > Reprise des cours le lundi 12 octobre 2020.
- > Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de la Toussaint où les cours sont exceptionnellement maintenus), ni les jours fériés et certains ponts communiqués aux inscrits en début d'année.
- > L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.

